



## **Rapport d'orientation budgétaire 2024**

Partie 1 : synthèse de la situation financière au 31/12/2023

Partie 2 : contexte économique pour 2024 et nos orientations



## **Partie 1 :**

# **Synthèse de la situation financière au 31/12/2023**

## Résultat de fonctionnement 2023

**Le résultat de fonctionnement provisoire de la ville de Montigny-Lès-Cormeilles s'élève à 5,4M€ ; il augmente de 2M€ par rapport à l'exercice 2022.** Cet excédent de recettes sera inscrit dans le budget 2024 et permettra à la commune d'avoir plus de marge de manœuvre pour poursuivre son programme ainsi que ses actions en faveur des Ignymontains.

Le résultat de fonctionnement se décompose de la manière suivante :

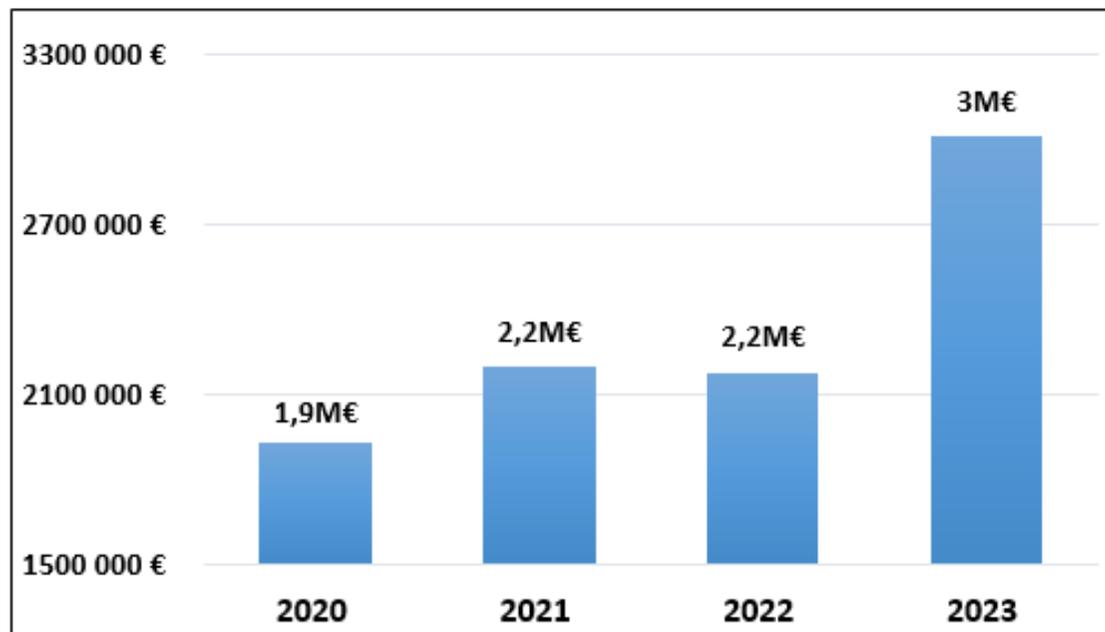
- Excédent sur l'année 2023 : +1,9M€
- Excédents des années précédentes : +3,5M€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 474 436,36 €
Opérations de l'exercice	25 731 587,23 €	27 636 083,77 €
<b>TOTAL</b>	25 731 587,23 €	31 110 520,13 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>5 378 932,90 €</b>	

## Autofinancement 2023 (1)

L'autofinancement (aussi appelé « épargne brute ») est un indicateur clé pour les collectivités. Il désigne l'excédent de recettes réelles de fonctionnement qu'une commune génère sur une année et qui lui permet de financer sa dette ainsi qu'une partie de ses investissements.

L'autofinancement provisoire de l'année 2023 est de 3M€, en forte hausse par rapport à l'exercice 2022 (+38%) ; il est aussi largement supérieur au remboursement annuel de la dette qui se situe à 1,8M€, ce qui montre que la situation financière de la commune s'est sensiblement améliorée.

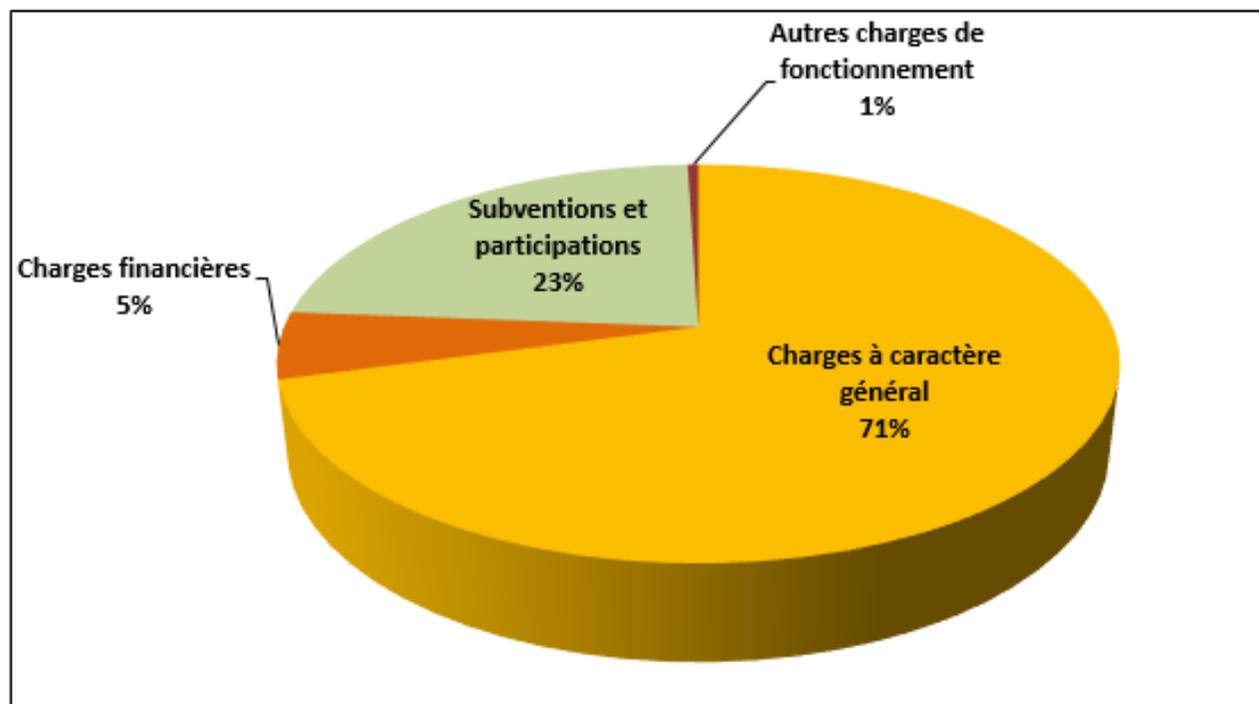


## Dépenses de fonctionnement

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
011- Charges à caractère général	6 588 764 €	7 052 500 €	5 875 185 €
012- Charges de personnel	14 474 307 €	15 148 280 €	16 281 177 €
014- Atténuations de produits	1 015 €	1 015 €	1 015 €
65- Subventions et participations	1 613 600 €	1 670 820 €	1 932 196 €
66- Charges financières	367 390 €	369 859 €	450 389 €
67- Charges exceptionnelles	142 354 €	112 430 €	9 717 €
68- Provisions		50 000 €	10 000 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 187 430 €</b>	<b>24 404 905 €</b>	<b>24 559 681 €</b>
<i>Évolution</i>	0,2%	5,3%	0,6%
Opération d'ordre	1 004 595 €	2 127 146 €	1 171 906 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>24 192 025 €</b>	<b>26 532 051 €</b>	<b>25 731 587 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 sont pratiquement stables alors que l'inflation estimée sur la même période est de 5,8%. Cela montre que la commune a réussi à faire face à un contexte économique tendu en maîtrisant ses dépenses, ce qui lui a permis de préserver ses équilibres financiers.

## Répartition des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – au 31/12/2023

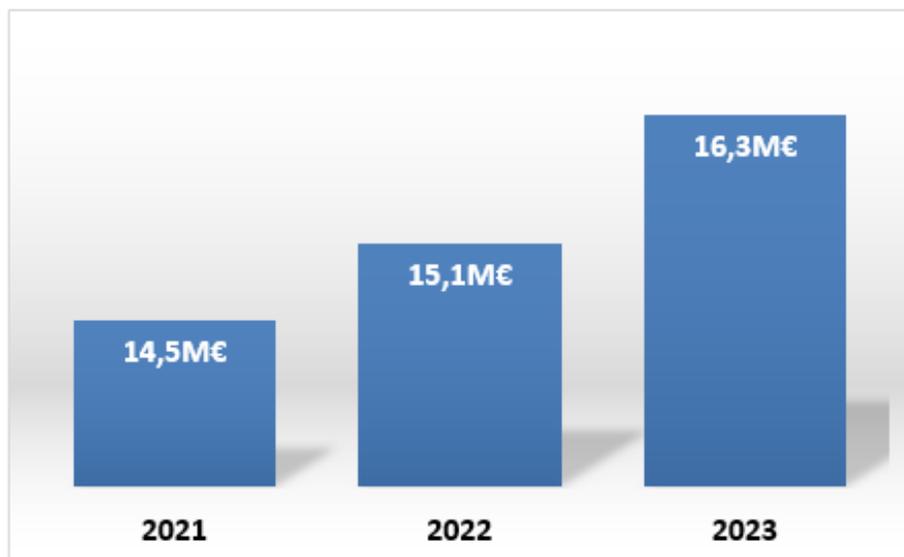


Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses permettant la mise en place des actions municipales auprès des administrés (achat de matériel, prestations de services...) mais aussi celles liées au fonctionnement des services municipaux (énergie, entretien, maintenance...).

Les subventions et participations désignent l'ensemble des dépenses entreprises par la commune pour soutenir le tissu associatif sur le territoire.

Les charges financières concernent les intérêts de la dette que la ville doit payer chaque année dans le cadre du remboursement de ses emprunts.

## Masse salariale



STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2023			
FILIERE	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	TOTAL
Administrative	43	17	60
Technique	92	49	141
Culturelle	5	18	23
Sportive	2	1	3
Sociale/médico-sociale	24	32	56
Police Municipale/ASVP	10	0	10
Animation	34	25	59
	210	142	352

Les charges de personnel représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement contre 62% en 2022. Cette évolution s'explique par les mesures décidées par l'Etat pour améliorer la rémunération des agents de la fonction publique : relevé du point d'indice, revalorisation du SMIC, rééquilibrage des grilles indiciaires...

La masse salariale de la commune a augmenté de 1,2M€ entre 2022 et 2023. Les effectifs globaux ont atteint 352 agents permanents en 2023 (405 en comptant les vacataires). L'effectif devrait atteindre 413 agents en 2024 (+8 fonctionnaires, principalement liés à la PM).

## Recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
013- Atténuation de charges	338 378 €	263 642 €	266 703 €
70- Produits de services	1 051 310 €	1 210 978 €	1 576 119 €
73- Impôts et taxes	16 492 561 €	16 966 109 €	18 074 650 €
74- Dotations, subventions, participations	7 144 517 €	7 600 371 €	7 234 865 €
75- Autres produits de gestion courante	136 123 €	168 653 €	407 407 €
76- Produits financiers	92 €	116 €	212 €
77- Produits exceptionnels	223 892 €	1 428 063 €	2 303 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 386 873 €</b>	<b>27 637 933 €</b>	<b>27 562 260 €</b>
Opération d'ordre	107 833 €	96 102 €	73 824 €
Excédent fonctionnement	3 069 771 €	2 272 453 €	3 474 436 €
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC EXCEDENT</b>	<b>28 564 477 €</b>	<b>30 006 488 €</b>	<b>31 110 520 €</b>

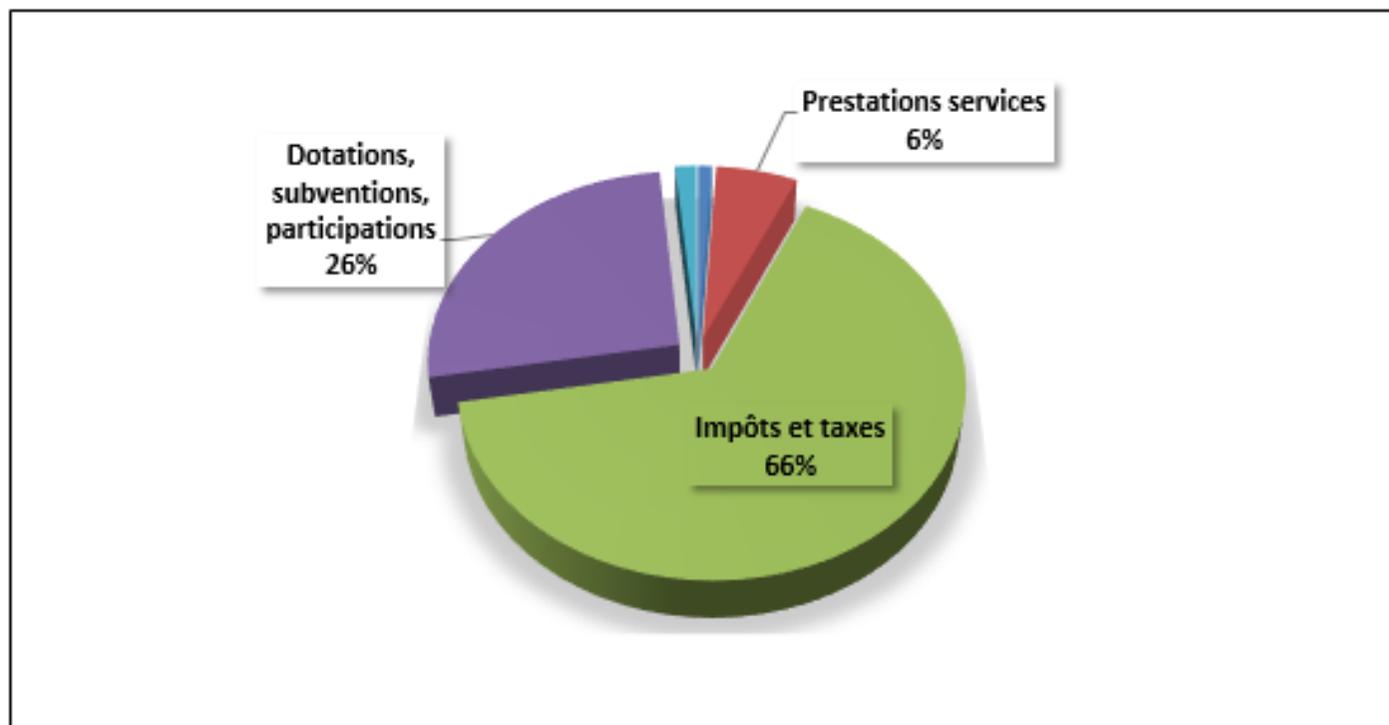
Les recettes (*hors produits exceptionnels\**) augmentent de 5%, principalement grâce à l'évolution de la taxe foncière dont le calcul est indexé à l'inflation. La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2009.

Les produits de services qui regroupent les recettes liées aux prestations municipales (restauration scolaire, activités périscolaires, crèches...) augmentent sensiblement en 2023 : +30% par rapport à 2022 (ce qui représente +365K€).

En réalité ces recettes retrouvent leur niveau d'avant la crise sanitaire : en 2019 leur montant était identique à celui de 2023 (1,5 M€).

*\*en 2022 la ville a réalisé une cession d'immobilisation (recette exceptionnelle sur la vente d'un terrain) ce qui explique le niveau élevé des produits exceptionnels en 2022.*

## Répartition des recettes de fonctionnement – au 31/12/2023



Les recettes fiscales liées à la taxe foncière ainsi que les dotations versées par l'Etat, représentent plus de 90% des recettes de fonctionnement.

## Evolution des principales recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023
<b>Taxes foncières</b>	11 210 218 €	11 761 273 €	12 741 378 €
<i>évolution</i>	6%	5%	8%
<b>Fiscalité reversée entre collectivités</b>	1 840 173 €	1 894 820 €	1 886 537 €
<i>évolution</i>	1%	3%	-0,4%
<b>FSRIF (Dotation région Ile-de-France)</b>	2 050 267 €	1 952 085 €	2 047 444 €
<i>évolution</i>	-3%	-5%	5%
<b>Dotation forfaitaire (DGF)</b>	2 815 729 €	2 805 330 €	2 805 336 €
<i>évolution</i>	0,01%	-0,4%	0%
<b>Dotation Solidarité Urbaine (DSU)</b>	2 729 991 €	2 791 429 €	2 791 429 €
<i>évolution</i>	2%	2%	0%

Les dotations versées par l'Etat restent relativement stables et les annonces gouvernementales pour l'année 2024 ne prévoient pas de hausse à ce niveau.

Les recettes fiscales augmentent au cours des dernières années car les bases d'imposition suivent l'inflation. La taxe foncière s'élève à 12,6M€ en 2023 mais le montant réellement payé par les habitants concernés est de 7,4M€. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation (5,2M€ de recettes en moins pour notre commune), l'Etat a compensé à l'euro près cette perte afin de ne pas pénaliser les communes.

## Résultat d'investissement 2023

**Le résultat provisoire d'investissement de la ville de Montigny-Lès-Cormeilles présente un déficit de – 785 540 €. Ce montant est comblé par les 5,4M€ d'excédents de la section de fonctionnement, ce qui permet à la commune d'obtenir un résultat global de +4,5M€ sur l'année 2023.**

Des recettes d'investissement qui devaient être perçues en 2023 le seront en 2024 ce qui explique ce déficit. En effet les collectivités dépendent de financeurs externes pour les accompagner dans leurs projets d'investissement.

La commune a d'ores et déjà engagé ces recettes à venir, c'est pourquoi le résultat définitif d'investissement est excédentaire à hauteur de +2M€

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		2 715 924,93 €
Opérations de l'exercice	8 461 956,78 €	4 960 491,78 €
TOTAL (1)	8 461 956,78 €	7 676 416,71 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-785 540,07 €</b>	
Reste à réaliser (2)	4 679 228,32 €	7 490 509,24 €
TOTAL (1)+(2)	13 141 185,10 €	15 166 925,95 €
<b>Résultat définitif de la section d'investissement</b>	<b>2 025 740,85 €</b>	

## Dépenses d'investissement

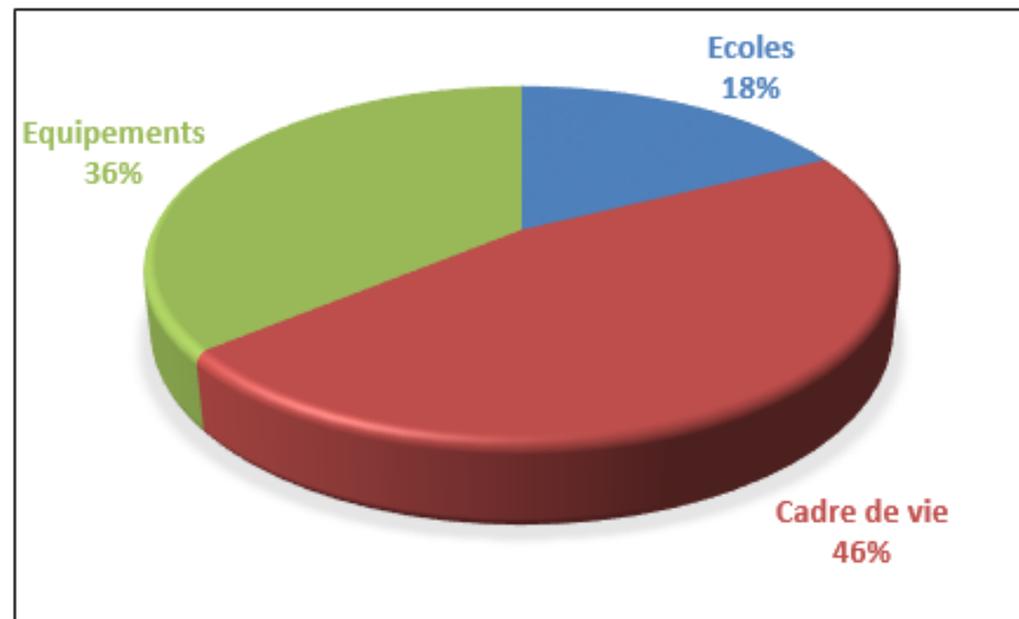
DEPENSES INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
10- Dotations, fonds divers et réserves	13 650 €	343 390 €	0 €
13- Subventions d'investissement			
16- Emprunts et dettes assimilés	1 822 128 €	1 725 820 €	1 832 048 €
20- Immobilisations incorporelles	259 000 €	128 706 €	1 247 923 €
204- Subventions d'équipements versées	59 101 €	49 246 €	34 975 €
21- Immobilisations corporelles	5 313 994 €	7 885 343 €	9 941 122 €
23- Immobilisations en cours	6 223 €	6 201 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 474 096 €</b>	<b>10 138 706 €</b>	<b>13 056 068 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>107 833 €</i>	<i>96 102 €</i>	<i>85 118 €</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>4 198 006 €</i>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 779 935 €</b>	<b>10 234 808 €</b>	<b>13 141 186 €</b>

L'année 2023 est marquée par un effort important de la commune dans la réalisation de sa politique d'investissement avec une évolution **des dépenses d'équipement\*** en progression de 3,1M€. Cela traduit la volonté municipale d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'augmenter l'offre de service public sur le territoire.

*\*les dépenses d'équipement regroupent les chapitres 20, 204, 21, 23. Le total de ces chapitres en 2021 était de 5,6M€ contre 8M€ en 2022 et 11,2M€ en 2023 soit une progression de +5,6M€ en deux ans.*

## Focus sur certaines opérations d'investissement réalisées en 2023 :

OPERATIONS	Réalisations 2023
<b>ECOLES</b>	<b>701 138 €</b>
Réhabilitation école Matisse	242 524 €
Travaux sur bâtiments scolaires	458 614 €
<b>CADRE VIE</b>	<b>1 838 255 €</b>
<i>Voirie</i>	<b>1 579 155 €</b>
Aménagement du quartier Lalanne	959 696 €
Bois Launay	232 697 €
Requalification rue des glaises	153 945 €
Programmes divers de voirie	204 868 €
Etudes sur voirie	27 949 €
<i>Espaces verts</i>	<b>259 100 €</b>
Végétalisation et plantations d'arbres	74 356 €
Aménagement des espaces verts	184 744 €
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>1 423 958 €</b>
Réhabilitation complexe sportif De Vinci	371 750 €
Centre médical des sources	801 950 €
Ferme pédagogique	250 258 €



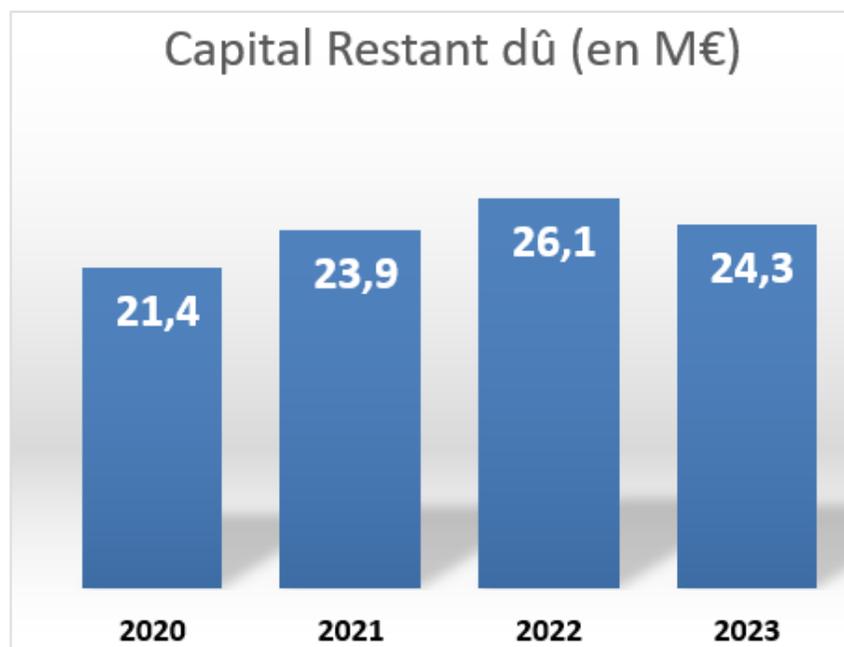
## Recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 603 600 €	1 850 988 €	851 910 €	805 543 €
1068- Excédents de fonctionnement capitalisé	2 218 432 €	3 065 000 €	2 100 000 €	0 €
13- Subventions d'investissement reçues	567 818 €	2 135 722 €	3 092 471 €	10 461 078 €
16- Emprunts et dettes assimilés		4 496 850 €	4 005 800 €	0 €
21- Immobilisations corporelles	52 534 €	186 €		0 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 442 384 €</b>	<b>11 548 746 €</b>	<b>10 050 181 €</b>	<b>11 266 621 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	2 105 351 €	1 004 595 €	2 127 146 €	1 189 130 €
<i>Résultat reporté</i>			773 404 €	2 715 925 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 547 735 €</b>	<b>12 553 341 €</b>	<b>12 950 731 €</b>	<b>15 171 676 €</b>

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 12% en 2023. La ville n'a pas réalisé d'emprunt mais envisage de le faire en 2024 afin de financer la construction de l'école dans le nouveau centre-ville.

Les subventions qui ont été titrées en 2023 s'élèvent à 2,1M€ ; les 8M€ restants concernent principalement des engagements de recettes que nous percevrons en 2024 dont 6M€ pour la nouvelle école. Nous avons reçu la notification de financement du Département et de la Région en 2023 ainsi qu'une promesse d'accompagnement de la part de l'Etat.

## Zoom sur la dette actuelle



TYPE D'EMPRUNT	REPARTITION DE LA DETTE (€)	REPARTITION DE LA DETTE (%)
Fixe	24 255 281 €	99,63%
Variable	90 593 €	0,37%
<b>TOTAL</b>	<b>24 345 875 €</b>	<b>100%</b>

Le capital restant dû correspond au montant total de dette ; en 2023 il diminue car la ville n'a pas souscrit d'emprunt. Chaque année le remboursement de cette dette s'élève à 2,2M€ (1,8M€ de capital et 400K€ d'intérêts). Les ressources propres de la ville permettent de rembourser chaque année ce montant.

La quasi-totalité de la dette de la commune est composée d'emprunt à taux fixe.



## **Partie 2 :**

# **Le contexte économique pour 2024 et nos orientations**

## Le contexte économique

### 1- Baisse de l'inflation en 2024 ?

- L'inflation a été relativement élevée en 2023, oscillant entre 5,5% et 6,5% selon les périodes. Les prévisions 2024 prévoient une baisse de l'inflation sur l'année 2024 à 3%.
- Ces prévisions restent assez fragiles car elle dépendent fortement d'un contexte mondial encore tendu notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation.

### 2- Augmentation continue de la dette publique

- Au premier trimestre 2023, la dette publique a augmenté de 63,4 milliards d'euros et s'élève désormais à plus de 3000 milliards d'euros.
- L'endettement des collectivités territoriales a été stable et représente uniquement 8% de la dette publique (soit 245 milliards d'euros) contre 80% pour l'Etat (2410 milliard d'euros).

### 3- Des recours à l'emprunt qui restent coûteux

- L'année 2024, comme la précédente, sera une année où les possibilités d'emprunts auprès des banques privées seront difficiles car les taux d'intérêts seront élevés. C'est pourquoi la commune s'est tournée vers la banque des territoires pour ses futurs emprunts.

## Loi de finances 2024 – les principales annonces

Le projet de loi de finances 2024 se caractérise par certaines mesures significatives concernant les collectivités et notamment les communes.

### 1- La fin du « quoi qu'il en coûte »

- Pour l'exercice 2024, l'Etat annonce une volonté de redressement des finances publiques ; cela se traduira par la suppression progressive des mesures d'urgence et de relance (bouclier tarifaire pour le gaz, remises sur le carburant...) ainsi que la réduction de certaines aides.
- Pas d'annonce sur la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics pour l'année 2024.

### 2 - Pas d'indexation des dotations sur l'inflation

- Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales ne seront pas indexées à l'inflation comme le souhaitent les élus locaux.
- Seules les bases fiscales seront indexées à l'inflation et l'Etat n'a pas indiqué de volonté de plafonner la revalorisation des bases fiscales ce qui est une bonne nouvelle pour les collectivités. Les recettes fiscales augmenteront donc de 4,5% à 5%.

## Loi de finances 2024 – les principales annonces

### 3 - Le soutien à l'investissement largement centré sur la transition environnementale

- Le financement « fonds vert » va être reconduit en 2024 à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Il financera les projets liés à la rénovation des bâtiments publics, à l'amélioration du cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique.
- L'Etat a également annoncé le verdissement des critères d'attribution de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ; les projets intégrant des objectifs de transition écologique seront financés à hauteur de 30% en 2024.
- L'investissement des collectivités sera également soutenu à travers le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) qui augmentera de 364 millions en 2024.

## Les orientations budgétaires 2024

**L'année 2024 sera marquée par les orientations suivantes :**

- Un budget d'investissement avec une enveloppe de près de 20 millions d'euros avec pour priorité les écoles, l'amélioration du cadre de vie et les équipements à destination de la population
- Le renforcement de notre attractivité pour poursuivre le recrutement au sein de notre police municipale
- Le maintien de l'enveloppe consacrée aux subventions pour les associations
- La volonté de ne pas augmenter les impôts

Certaines variations de dépenses et de recettes sont attendues en 2024 sur les actions municipales qui seront reconduites :

### ***Dépenses***

- Revalorisation des grilles indiciaires pour maintenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique
- Maintien de l'inflation à un niveau élevé sur le premier semestre de l'année

### ***Recettes***

- Augmentation des recettes fiscales, sans modification des taux, à travers la revalorisation des bases fiscales

**VOIRIE  
CADRE DE VIE  
1 300 000 €**

**NOUVELLE ECOLE  
DU CENTRE VILLE  
10 000 000 €**

**AMÉNAGEMENT  
QUARTIER LALANNE  
1 600 000 €**

**OPERATION VILLAGE  
500 000 €**

**Les grands projets  
pour l'année 2024**

**ESPACES VERTS  
1 500 000 €**

**TRAVAUX D'ACCESSIBILITE  
(ADAP)  
800 000 €**

**FERME PEDAGOGIQUE  
1 400 000 €**

**MUSEE  
940 000 €**